



# Charte Sécurité Santé Environnement Qualité

**La politique de la société E.N.F. International en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité s'appuie sur les dix principes suivants :**

## **Article 1**

E.N.F. International place en tête de ses priorités la sécurité et la santé des personnes, la sécurité des activités, le respect de l'environnement, la satisfaction de ses clients ainsi que l'écoute de l'ensemble de ses parties prenantes.

## **Article 2**

Partout où elle exerce ses activités, E.N.F. International veille au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables et les complète, au besoin, par des exigences spécifiques.

## **Article 3**

E.N.F. International fait partager par l'ensemble du personnel une culture dont les points clefs sont la gestion des compétences, la pratique du retour d'expérience, l'information et la concertation. Cette démarche s'appuie sur l'implication et l'exemplarité de l'encadrement.

## **Article 4**

E.N.F. International privilégie dans le choix de ses partenaires industriels et commerciaux leur capacité à adhérer à sa politique en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité.

## **Article 5**

Pour l'ensemble de ses activités, E.N.F. International met en place, en matière de sécurité, santé, environnement et qualité, des politiques adaptées de maîtrise des risques. De même, tout projet de développement, n'est engagé qu'après une évaluation des risques prenant en compte l'ensemble du cycle de vie.

## **Article 6**

Les systèmes internes de gestion relatifs à la sécurité, à la santé, à l'environnement et à la qualité, adaptés à chaque activité, sont évalués périodiquement, en mesurant les résultats obtenus, en définissant des objectifs de progrès, en mettant en œuvre des plans d'actions et en organisant le contrôle associé.

## **Article 7**

E.N.F. International met en place des moyens destinés à faire face aux différents types d'accidents.

## **Article 8**

Chacun, à tout niveau, dans l'exercice de ses fonctions, doit être conscient de son rôle et de sa responsabilité personnelle concernant la prévention des risques d'accident, l'atteinte à la santé ou à l'environnement, la qualité des produits et services. La vigilance et la rigueur dans ces domaines sont des facteurs importants d'appréciation du travail de chacun et, en particulier, des responsables hiérarchiques.

## **Article 9**

E.N.F. International adopte, en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité, une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers. La société recherche tout particulièrement, à travers son engagement sociétal, à développer ses activités en harmonie avec les communautés environnantes.

## **Article 10**

E.N.F. International veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions de gaz à effet de serre, ses productions de déchets ultimes et ses impacts sur la biodiversité. E.N.F. International apporte ainsi activement sa contribution au développement durable.

**Bernard Castaldi**  
Directeur Général